

FORUM : ONU FEMMES

QUESTION : Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles.

SOU MIS PAR : Suède

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant, les volontés et buts de l'ONU Femmes lors de sa création en 2010, qui sont de promouvoir l'égalité des sexes dans le monde dans le but d'améliorer les conditions de vie des femmes. Fondée à partir de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1848, promulguant l'égalité pour tous, de plus, elle suit les valeurs qui ne distinguent aucunement les "races"; le sexe; la langue ou bien la religion dans un but d'équité pour les droit de l'homme et de la liberté issus de la charte des Nations Unies, déclarant à partir de la convention du même nom, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, datant de septembre 1981,

Prenant acte du rapport du Secrétaire générale de l'ONU, António Guterres, présenté à l'Assemblée Générale en Septembre 2022 lors de sa 77e session, dans lequel il a proclamé une déclaration vis à vis de l'ODD 5 qui reprenait les séquelles causées par le Covid-19, en effet les statistiques de 2021 étaient alarmante du faite qu'elles étaient plus élevé que celles avant le confinement, celle de 2015 étaient de 122 féminicides contre 145 en 2021, c'est à dire que les féminicides ont augmenté de 20%, il est donc primordial de rétablir et diminuer les féminicides et encore plus les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes,

Conscient, des avis divergents de certains pays sur la question de la femme tels que : « la femme doit être l'égale de l'homme » et également compte tenu de certaines lois mise en vigueur ne facilitant pas la prise de conscience des populations ainsi que faire passer des lois aidant les femmes dans leurs combats, l'assemblée générale demande à l'Organisation des Nations Unies de se mobiliser activement pour remédier à ces contraintes contre les avancés en vue d'obtenir l'égalité homme-femme.

Alarmé par les mots de Jaha Dukureh « Tant que je serai en vie, je me réveillerai chaque jour et crierai au monde que la mutilation génitale féminine est immorale et que le mariage des enfants n'est pas différent du viol » datant de 2022, nous pouvons voir les convictions de notre ambassadrice de l'ONU Femmes pour l'Afrique qui par son parcours et ces stigmates de son passé font que ces mots sont d'autant plus lourds, elle a aidé le gouvernement libérien dans ses efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine et le mariage d'enfants,

Prenant note de la résolution de 2493, mise en vigueur en 2019. Décrétant, dans les périodes de guerre que les droits légitimes des femmes seraient de mise, cette résolution met un point d'honneur à protéger les femmes et leurs droits durant tout types de périodes y compris des conflits armées,

Rappelant la nécessité et la légitimité de promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles,

Ayant étudié la citation de Simone de Beauvoir « Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question, ces droits ne sont jamais acquis » c'est avec regrets que nous avons assister à plusieurs exemples de cette citation nous expose, en effet le droit à l'avortement a été remis en cause par la Pologne en 2020 et les Etats-Unis en 2022, c'est le résultat des politiques ayant une vision péjorative de cette acte, origine de souffrance pour les femmes,

Prenant en compte la 67e session de la Commission de la condition de la femme : « L'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère du numérique pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ayant pour principale but d'obtenir une égalité des sexes dans le cadre des nouvelles technologies et l'éducation apporter sur le digital pour les femmes et les filles,

Reconnaissant les efforts déjà fournis des 41 pays cités lors de la session de 2020 de l'ONU Femmes permettant à 107 millions de personnes ont bénéficié d'efforts de réduction des risques de catastrophe sensibles au genre, Ainsi que les 590 organisations de femmes soutenues pour atténuer l'impact de la COVID-19,

Demandant, avec intérêts à tous les Etats membres, aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter le plus grand soutien à la mission de l'ONU Femmes afin d'assurer une égalité juridique des sexes et une protection sans faille à l'égard des violences subies par les femmes,

1. *Demande*: une coopération effective entre les Etats membres des Nations Unies en vue de réduire les inégalités connu par les femmes et les filles dans le monde entier,
2. *Encourage* les organisations des femmes à continuer d'encadrer les femmes et les filles dans les conditions de vie impacter par le Covid-19 récemment,
3. *Demande* d'assurer une entière participation des femmes à l'obtention et à la consolidation de la paix,

- a) *Demande* la remise de rapports annuels par le Secrétaire général des Nations unies; (résolution 1888)
 - b) *Encourage* la nomination de conseillers (femmes) au sein des opérations de maintien de la paix;
 - c) *Souligne* l'importance de la participation des femmes dans les processus politiques, dans les négociations de paix et dans les mécanismes de résolution et de prévention des conflits; (résolution 2242)
4. *Invite* le développement de la commission de la condition de la femme : « L'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère du numérique pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » en vue que toutes les femmes puissent se sentir libre sur les plateformes et interfaces numériques,
 5. *Accueille* favorablement les forums intergouvernementaux des Nations Unies qui permettent d'aborder les thèmes de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
 6. *Recommande* aux gouvernements de multiplier les pays sensibles aux conditions de vies des femmes d'ici 2030,
 7. *Félicite* les ambassadrices tels que Jaha Dukureh dans leurs luttes contre les violences faites aux femmes,
 8. *Propose* de construire des refuges pour les femmes se sentant en condition d'insécurité dans le cadre de situation de guerre(résolution 2493) et en situation de violences conjugales ou autres types de violences comme celle faite sur un lieu de travail ou bien encore les mutilation génitale féminine,
 9. *Décide* de rester activement saisie de la question.